



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Veytaux

Séance du 9 décembre 2024

Présidence : M. Béat Grand, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

- vu** le préavis No 18/2024 de la Municipalité du 7 octobre 2024 relatif au budget communal 2025
- ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'adopter le budget communal pour l'année 2025, tel que présenté par la Municipalité.

Ainsi délibéré en séance du lundi 9 décembre 2024.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

Le Président :


B. Grand



Le Secrétaire :


D. J. Alves de Almeida